

Que s'est-il passé, réellement, lors du conseil municipal du 11 mai 2023 ?

Ce conseil démarre avec une certaine tension. En effet, les élus Groslay Terre d'Avenir demandent le retrait d'une *délibération sur table* votée lors du conseil du 20 avril, au motif que cette manière de faire est illégale. Refus du maire....

Ensuite les élus GTA présentent 2 amendements pour augmenter les subventions d'associations qui apportent un soutien aux Groslaysiens en difficulté : le Centre Communal d'Action Sociale (pour passer de 220 000 € à 240 000 €), la Conférence Saint-Vincent de Paul (pour passer de 800€ à 1500€). Cette proposition est motivée par l'inflation (+12,1% sur l'alimentation en 2022) qui provoque une augmentation des impayés au guichet unique de la ville et une augmentation du nombre de dossiers déposés au CCAS. L'équipe du maire vote contre, à l'exception notable de M. Joly. Le maire prétend que ces modifications mettraient en péril le budget de la commune. De qui se moque-t-il ?

Nous présentons un troisième amendement pour augmenter les subventions 2023 de 4 associations anciennes et dynamiques (FCG, UMG, MLC et RCVMS). Montant total de l'ajustement : +22 000€. Le débat qui s'engage est animé, mais notre amendement ne sera pas voté car le maire interrompt le conseil pour exclure M. Hercyk du conseil...

Retour sur cette exclusion :

- 8' environ après le début du CM, alors que le maire explique que la situation financière de la ville ne lui permet pas de verser une première tranche de subvention aux associations, M. Hercyk lâche « *c'est des conneries* ». Le maire lui signifie un avertissement et le menace de l'exclure.
- 50', alors que le maire vient d'argumenter longuement sur le fait que chacun doit payer ses loisirs, « *c'est minable* » entraîne un second avertissement.
- 52' 30'', le maire indique qu'il a encore la majorité, le commentaire « *payée cher* » vaut un 3ème avertissement à M. Hercyk. **Le maire lui demande de quitter la salle et devant son refus, fait intervenir la police municipale.**

M. Hercyk décide finalement de sortir. Par solidarité, les conseillers municipaux d'opposition l'accompagnent. **Le quorum n'étant plus atteint, le maire est obligé de mettre fin à la séance du conseil municipal.**

Les propos tenus par le maire tout au long de la séance (associations coûteuses, négation du travail des bénévoles, les sports, les loisirs et la culture sont du superflu, etc.) ont été d'une grande violence. Les commentaires acerbes de M. Hercyk n'ont fait que répondre à cette violence. Nous les partageons !

A l'issue de cette séance, nous avons relu le règlement intérieur du conseil qui définit que **l'exclusion d'un conseiller municipal doit faire l'objet d'un vote**. Une fois encore, le maire s'est mis hors la loi....

Le maire ne supporte pas la contradiction et veut régner en maître, mais nous poursuivrons avec rigueur notre travail au sein du conseil municipal.

Humeur par Paul Moussard

LES DIVAGATIONS DE M. CITO

Lors du conseil municipal du 30 mars 2023 (consultable sur notre page Facebook Groslay Terre d'Avenir) M. Cito, conseiller municipal, a fait fort en affirmant des contre-vérités.

- Concernant les emprunts (vers 21h30) « *Mais tu as tendance à oublier qu'il faut rembourser l'emprunt* ». M. Cito oublie, lui, que lorsque nous investissons il y a deux solutions : le recours à l'autofinancement ou le recours à l'emprunt. Dans les deux cas, le capital est fourni, seuls les intérêts sont payés si nous avons recours à l'emprunt.
- Dans la même intervention il précise « *la phrase qui dit une ville qui n'investit pas est une ville qui meurt. Elle est très jolie, je ne sais pas où tu l'as prise. Groslay est tout le contraire* ». Désolé M.Cito, il n'y a pas que la majorité qui réfléchit, nous aussi avons cette capacité, et il n'y a qu'à regarder le budget primitif pour se rendre compte que les investissements sont limités en 2023 ou s'étalent sur plusieurs années..
- Vers 21h45 il compare Groslay à Grenoble. La fatigue sûrement. Grenoble a une dette de 320 millions d'euros pour 161.000 habitants soit presque 2000 € par habitant. A comparer au 852€ par habitant à Groslay (???).
- Vers 22h20 enfin, pour clore son « numéro », il attaque M. Geffrotin, ex-conseiller municipal de la liste du maire qui vient de lire une déclaration expliquant pourquoi il votait contre le budget. Ses paroles sont blessantes voire haineuses, avec la saillie : « *Groslay ne saurait même pas qui vous êtes* ». M. Cito doit penser à lui en disant cette phrase car qui connaissait M.Cito avant son élection et qui le connaît maintenant ?

Monsieur Le Maire demandez-lui de se taire, ça lui évitera de dire des âneries. A moins que vous n'appréciez « ses cirages de pompes » comme lors de l'introduction du conseil municipal du 9 mars 2023.



toute ressemblance avec des personnages existants ou ayant existé serait purement fortuite

Directeur de la publication : François Jeffroy
Association Groslay Terre d'Avenir
Des citoyens engagés d'horizons divers et variés

Pour joindre notre association,
07 83 75 13 95
groslayterredavenir95@gmail.com



LE GROSLAYSIEN ALTERNATIF

le bulletin qui vous informe par



JUIN 2023

N°7

L'édito par François Jeffroy



LES ASSOCIATIONS GROSLAYSIENNES EN DANGER

Bon nombre d'associations sortent fragilisées de la période du COVID du fait d'une baisse du nombre d'adhérents et des cotisations. Au lieu de les soutenir, l'équipe du maire et ses acolytes de **Nous Groslaysiens** ont décidé de leur enfoncer un peu plus la tête sous l'eau.

Diminution des subventions 2023 : Union musicale (4000€ au lieu de 6000€), Rugby (3000€ au lieu de 5000€), MLC (62000€ au lieu de la mise à disposition d'un salarié plein temps et 27000€), Conférence Saint-Vincent de Paul (800€ au lieu de 1500€), la palme revenant à l'OCSLC qui ne reçoit plus aucune subvention et se voit retirer l'organisation de toute manifestation (forum des associations, kermesse, brocante...).

Mauvaise foi : le maire dit que ces baisses de subvention sont dues à des contraintes budgétaires, alors qu'il a pu trouver 40000€ pour le lancement du Bricolab, ce dont nous le félicitons.

Autoritarisme : alors que les associations maltraitées prennent leurs distances avec la ville, le maire leur fait signer des conventions qui conditionnent leur subvention et l'accès aux salles à leur participation aux manifestations de la ville.

Régression sociale : le maire affirme que les sports, les loisirs et la culture relèvent du superflu que la commune n'a pas à financer. Participer à des activités associatives revient pour lui à une forme de consommation à payer par l'usager.

Quand les bénévoles seront totalement découragés, quand des associations auront disparu, il sera trop tard pour espérer revenir en arrière. Groslay sans tissu associatif, symbole de l'implication des habitants dans la vie locale, sera une ville morte.

FLASH SPÉCIAL

DÉLIBÉRATION SUR TABLE : KÉZAKO ?

EN QUOI EST-CE PROBLÉMATIQUE ?

UNE PRATIQUE ACCEPTÉE ?

MAUVAISE FOI ?

Une délibération sur table est une délibération qui apparaît le jour même du conseil municipal sans figurer à l'ordre du jour.

Lors du conseil municipal du 20 avril, le maire a maintenu une délibération sur table alors que nous demandions le report du vote.

Tout comme les citoyens, les élus municipaux ont besoin de connaître les dossiers sur lesquels portent leurs votes. C'est pourquoi il est obligatoire de respecter les règles d'informations, à savoir que l'ordre du jour peut être modifié sous un délai de 5 jours francs minimum obligatoirement.

D'après le maire, le fait d'avoir recours à cette pratique est acceptable car lui-même n'y a jamais trouvé à redire quand il était dans l'opposition ... la méconnaissance des règles peut-elle justifier d'être en dehors de la loi ?

Mme Nunes dit elle-même que les délibérations sur table ne sont pas possibles lors du conseil d'administration du CCAS. La majorité n'appliquerait-elle les règles que quand elles lui sont favorables ?

A la loupe



ZÉRO, C'EST LE NOMBRE DE CONTRATS DE TÉLÉALARME SIGNÉS AVEC LA VILLE

Lors du conseil municipal du 20 avril, les élus Groslay Terre d'Avenir ont posé la question suivante : *Lors de sa réunion du 23 juin 2022, le conseil municipal a approuvé par 17 voix POUR et 10 CONTRE, la mise en place d'un contrat à titre onéreux de télésurveillance relié à la Police municipale de Groslay, dont la redevance mensuelle a été fixée à 30 € pour les particuliers et 50 € pour les entreprises. Les élus Groslay Terre d'Avenir souhaitent connaître le nombre de contrats qui ont été signés à la date du 15 avril 2023.*

Le maire a refusé de communiquer les informations en séance et nous a invités à consulter les chiffres en mairie. Nous avons donc demandé le nombre de contrats de télésurveillance signés en date du 30 avril 2023 ...

Réponse : 0 contrat

UN MAIRE N'EST PAS
AU-DESSUS DES LOIS

L'avenir de Groslay se construit aujourd'hui

Ces dernières semaines, il y a eu deux événements importants concernant notre ville, le vote du budget (30 mars) et la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (20 avril). Le budget montre un flagrant manque d'ambition pour notre commune, ayant comme but principal le désendettement, avec un refus catégorique du recours à l'emprunt. Cela pourrait sembler louable, mais implique un allongement notable, voire un report des projets, ce qui peut engendrer un coût final supérieur et prolonge la pénurie d'équipements dont notre ville souffre. Quant au PADD qui doit définir les orientations d'aménagement à 10/15 ans de la commune, il n'est qu'une coquille vide. Elaboré sans réelle concertation, on n'y trouve que des objectifs généraux, sans aucun engagement précis, car bien entendu cela devrait impliquer un budget pour les réaliser et cela n'est pas dans l'air du temps avec la majorité municipale actuelle. **Comme vous l'aurez compris sans budget, pas de projet ... et vice-versa.**

DES SERVICES POUR TOUS LES GROSLAYSIENS

Le développement des services publics est le grand absent du PADD. C'est assez cohérent avec les positions défendues par le maire : chacun doit payer ce qu'il consomme.... C'est également cohérent avec les orientations du budget 2023.

Equipements : Le PADD affirme que « *Groslay compte des équipements nombreux et diversifiés, adaptés à la population actuelle, et répartis de façon équilibrée sur le territoire* ». Aucun projet d'équipement n'est donc prévu à horizon 10 ans, le maire remettant même en question l'intérêt du projet de la maison des associations !

Logement : Le PADD n'aborde la question du logement que sous l'angle des contraintes du PEB (Plan d'Exposition au Bruit). Pour nous, la réhabilitation de l'habitat ancien du centre-ville, menée en partenariat avec les organismes en charge du logement social, permettrait à la ville de Groslay de lutter efficacement contre le mal-logement et de faciliter l'accès au logement notamment pour les jeunes.

Solidarité : Le PADD présente l'objectif d'assurer « *un cheminement adapté et sans rupture pour les piétons et les personnes à mobilité réduite* ». Comment croire à cette promesse alors que le maire n'a jamais réuni la commission communale pour l'accessibilité, malgré nos nombreuses demandes. Cette absence de solidarité se retrouve dans le budget 2023 pour les personnes en difficulté financière. Ainsi, le maire et son équipe ont rejeté notre proposition d'augmenter le budget consacré au CCAS de 20 000€, ils ont refusé de maintenir le niveau de subvention d'une association caritative groslaysienne (1500€ réduits à 800€ en 2023).

Nous savons que le mot « social » est tabou pour le maire, mais en ces temps d'inflation et d'augmentation de la précarité, ne devrions-nous pas faire preuve de solidarité ?

AMÉNAGER NOTRE COMMUNE

Les objectifs annoncés dans le PADD sont louables : protéger l'environnement, développer une ville durable, renforcer les liaisons douces.... Mais les moyens définis restent flous et le bilan des 3 premières années de mandat du maire nous a fait perdre notre naïveté : ce PADD nous vend du rêve !

Espaces naturels : La commune souhaite renforcer la protection des espaces naturels (Butte du Néant, Champ à loup, Grande borne). Si nous partageons cet objectif, nous divergeons sur la méthode. Le maire prévoit d'intégrer dans le règlement du PLU une interdiction de tout aménagement dans ces espaces. A l'inverse, nous pensons qu'il faut prévoir l'aménagement de ces espaces naturels en pensant la manière dont les Groslaysiens et la commune vont les entretenir, les valoriser, les utiliser.

Habitat : Le PADD prévoit de limiter la densification urbaine en encadrant scrupuleusement les divisions parcellaires, ce qui est une bonne chose. Il prévoit aussi de réduire l'impact environnemental de l'habitat en incitant l'usage de matériaux de construction adaptés et l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables. Rappelons que Groslay est l'une des seules villes de la CAPV à ne pas avoir désigné d'interlocuteur pour travailler au plan climat air énergie territoire (PCAET), Groslay a refusé d'accueillir une permanence d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique. Comment croire que le maire fera demain ce qu'il refuse de faire aujourd'hui ?

Circulation : Le PADD précise que la commune mènera une réflexion sur le réaménagement des axes principaux pour faciliter les déplacements doux sur la commune. Qui peut accorder du crédit à un plan qui prévoit à horizon 10 ans, d'avoir mené une réflexion ! En matière de circulation, il est plus que temps de passer aux actes : aménagement des trottoirs et des sentes, développement d'un plan vélo communal en lien avec les communes limitrophes.

SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

Commerces de centre-ville : ils sont quasi-absents du PADD qui dans ce domaine prévoit uniquement l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur les locaux commerciaux, pour éviter leur changement de destination. Sa mise en œuvre suppose des financements qui n'apparaissent pas dans les orientations budgétaires de la ville. Pour nous, une solution serait d'investir dans un local commercial pour mettre en place une boutique éphémère (concept permettant à des porteurs de projets, commerçants et artisans, une installation ponctuelle en cœur de ville).

Par ailleurs, le PADD ne présente aucune orientation concernant le renforcement des pôles commerciaux : gare, place de la Libération, marché (qui auraient pourtant besoin d'être redynamisés).

Agriculture : Alors que pendant la campagne électorale de 2020, le maire a moqué nos propositions de réimplantation d'activités agricoles sur Groslay, voici qu'il reprend cette idée dans le PADD. Nous ne pouvons que nous en réjouir. L'équilibre financier d'une future activité agricole suppose le développement de partenariats avec le conseil départemental, la région Ile de France, et différents organismes. Elle nécessite également de penser la manière dont la ville pourra offrir des débouchés à cette production, par exemple à travers l'approvisionnement en bio et en local d'une restauration scolaire réinternalisée. Aucune information n'est présentée sur ce point, bien au contraire, et on risque d'avoir des terres disponibles sans réunir les conditions d'accueil d'un agriculteur.



L'autre bilan de mi-mandat

Nous avons reçu dans nos boîtes-aux-lettres le bilan de mi-mandat du maire. Comme les élus d'opposition n'ont pas été invités à donner leur avis dans ce document, et comme nous n'avons pas les moyens financiers de la ville pour produire 72 pages, voici une synthèse de notre vision de ce bilan. Comme vous le constaterez la situation réelle est loin de celle qui nous est présentée sur papier glacé.

Les projets qui s'éternisent faute d'emprunt

Maison de santé toujours pas ouverte, réfection de la salle des fêtes et reconstruction de la salle Roger Donnet toujours en cours, réfection de la rue des Carrières programmée sur 3 ans (2023 à 2025), Maison des associations reportée en 2026.... Le refus d'emprunter pour financer ces projets est la cause majeure de leur retard. Signalons 2 réalisations intéressantes : la réfection de la rue des Mériens et la réhabilitation des locaux du centre de loisirs des Glaisières.

La sécurité à quel prix ?

Le budget consacré à la police municipale est passé de 492.995€ en 2019 à 699.184€ en 2021, auxquels il faut ajouter la vidéosurveillance qui va passer à 82.500€ à la fin 2023. Les arrêtés d'interdiction se sont multipliés (interdiction de distribuer des tracts, de stationner, de circuler sur certains chemins, etc.), de même que les contrôles de police... Est-ce que l'insécurité à Groslay nécessite de tels moyens ? Le débat mérite d'être engagé sur la base de données objectives. Hélas, le maire a refusé notre demande de création d'une commission communale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Des associations en souffrances

Nous félicitons la médiathèque ainsi que le Comité de Jumelage pour le travail accompli. Mais les 7 pages qui leur sont consacrées ne peuvent masquer la politique résolument anti-associative du maire : baisse des subventions aux associations (FCG, RCVMS, UMG, RG, MLC, Conférence Saint-Vincent de Paul....), activités municipales qui concurrencent celles des associations (Clean-up, AMAP, jardins municipaux, fête des récoltes...), volonté de dissoudre l'OCSLC...

Développement durable

Le développement durable vient du rapprochement de deux mots, qui, ensemble, définissent un modèle d'organisation de la société : par *développement* on entend l'amélioration des performances (économiques, sociales etc.) d'une société et *durable* caractérise une chose qui tient dans la durée, qui est stable et résistant. On est bien loin du jardinage proposé par M. Cancouët ...

Les grands absents

Absence totale d'aménagement pour faciliter la mobilité et l'accessibilité, absence de soutien au commerce local, absence d'implication des Groslaysiens dans l'élaboration des projets, disparition des visites de quartier, réduction du nombre de commissions municipales de 8 à 3, absence de réunion des commissions municipales.... Et la création de la caisse des écoles en jachère depuis 3 ans.

La ville s'est engagée en 2021 dans la mise à jour de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU est constitué de plusieurs documents : un diagnostic de l'existant (établi en 2022), un PADD débattu le 20 avril 2023, un plan de zonage et un règlement du PLU. Le projet de PLU sera soumis à enquête publique avant son approbation par le conseil municipal. Le PLU va impacter directement notre vie en cadrant la circulation et le stationnement, en définissant les règles applicables aux constructions nouvelles ou rénovations, en présentant les projets d'équipements collectifs, etc. Nous vous invitons vivement à donner votre avis sur le projet de PLU et le futur de Groslay.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS CONSTRUIRE UN AVENIR PLUS DURABLE ET PLUS SOLIDAIRE À GROSLAY.